



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS AU CONTRIBUABLE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale, de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha!-Ha!.

- Une demande de dérogation mineure # 13080_610_2024_1058_DM à été déposée relativement à l'immeuble sis 208 rue commerciale à Saint-Louis-du-Ha!-Ha!, lot 3 224 996.
- La dérogation demandée vise à régulariser la marge de recule avant non conforme à la réglementation en vigueur.
- Le bâtiment principal à une distance de recul avant vers le sud de 0.37 mètre et vers le nord de 2.88 mètres soit un manquement de 7.13 mètres au sud et un manquement de 4.62 mètres vers le nord.
- Le conseil municipal statuera sur cette demande à l'occasion de la prochaine séance ordinaire du conseil qui aura lieu le 3 septembre 2024 à la salle du conseil, situé au 95 rue Saint-Charles, Saint-Louis-du-Ha!-Ha!. Toute personne intéressée à cette demande pourra se faire entendre par le conseil.

Donné à Saint-Louis-du-Ha!-Ha! ce vingt-et-unième jour d'août deux mille vingt-quatre.


Marie Josée Corbin
Directrice Générale